

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY,, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : M. Grégoire DELABRE représenté par M. Jean-Pierre TILLY ; M. Jonathan LANCELOT représenté par Mme Agnès PISSY .

Secrétaire de séance : M. Christian PIETAIN

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 18/03/2016.

Est informé...

- par la commission des finances des avantages que présenterait la solution COSOLUCE, compte tenu de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de changer le logiciel de comptabilité ;
- de la décision du maire de prendre un arrêté déléguant à M. PIETAIN le suivi du projet de la bergerie ;
- de l'état de la procédure de définition du nouveau schéma de coopération intercommunale (SDCI) et de la demande qui sera faite au conseil municipal de délibérer pour avis conforme sur l'arrêté de périmètre pris par le préfet (l'arrêté doit être pris avant le 15 juin, le désaccord entre les CDCI des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence doit être réglé dans l'intervalle) ;
- des actions menées par le maire en lien avec les collectivités adoptant le même point de vue, comme suite aux avis défavorables sur le projet de SDCI ;
- en l'absence d'élaboration d'un projet concerté, à l'approche d'une modification du périmètre et sans aucune visibilité sur les incidences financières d'une telle décision, du vote négatif du maire en conseil communautaire sur le projet d'extension, en octobre 2016, des compétences de la CCTB, afin que celle-ci prenne en charge le fonctionnement et les investissements de la piscine de Tallard ;
- des devis demandés pour l'aménagement de la bergerie (accès, toiture, passerelle) pour actualiser le plan de financement ;
- du compte rendu d'une réunion du comité de pilotage Natura 2000 ;
- d'une réunion programmée le 22 avril 2016 à l'initiative de l'ONF pour l'actualisation des projets à 20 ans de la forêt communale.

Délibère favorablement...

- pour l'attribution à M. Christian PIETAIN d'une indemnité d'élus correspondant à 6,6 % de l'indemnité maximale pour les fonctions de 1^{er} adjoint (soit 250,90 € mensuels), en rapport avec l'arrêté du maire lui déléguant le suivi du projet de la bergerie.

Décide...

- d'organiser une réunion publique avant l'été, afin d'informer la population des projets en cours ;
- d'avaliser le projet actualisé de mise en accessibilité présenté par M. VANWONTERGHEM, dont il a pu faire valider les mesures par la chargée de mission du

Centre de Gestion (l'accès principal à la mairie passera derrière le bâtiment, une place handicapés sera implantée dans le jardin public, les toilettes seront adaptées, une rampe sera construite dans le secrétariat et une cloison montée dans la salle polyvalente...);

- de demander une subvention au département pour les travaux de voirie relatifs au contournement du bâtiment et à l'implantation de la place handicapés ;
- à propos du projet « bergerie » :
 - d'abandonner pour le moment la partie du projet agricole en lien avec la source de Combe Baisse, compte tenu des incertitudes en matière d'acquisition des terres par la commune ;
 - du calendrier des actions pour l'aménagement provisoire des locaux, afin qu'une entreprise puisse s'y installer dès le mois d'août ;
 - de conserver pour un usage communal à préciser, la partie du bâtiment aménagée en logement, en limitant, autant que possible, la modification de la structure ;
 - de valider les hypothèses de projet d'aménagement ;
 - d'actualiser le document de présentation du projet en fonction des devis disponibles et des nouvelles orientations prises.
- d'informer la population sur les conditions de mise en place des compteurs Linky (Barci Info et réunion publique du mois de juin), mais ne juge pas opportun, pour l'heure et sous réserve d'informations complémentaires, de prendre une délibération relative à cet objet.

Demande...

- au maire de continuer la recherche des financements complémentaires pour le projet « bergerie » et de prendre toute mesure utile pour que le bâtiment soit en mesure d'accueillir au plus tôt une entreprise;
- au maire de prendre un arrêté pour les nouvelles délégations attribuées à M. PIETAIN ;
- à M. PIETAIN de répondre favorablement à la demande de l'entreprise chargée de la rénovation de la toiture de la grange (récupération de tuiles), sous réserve d'une compensation ;
- à M. VANWONTERGHEM de documenter les contraintes relatives à la sécurité, en rapport avec les projets d'aménagement de la bergerie (accès, baies vitrées, issue de secours...);
- à Mme PISSY de donner une suite favorable à la proposition de M. BOCCOZ d'associer les jeunes du village à la prise de contact du conseil municipal de Lardier avec la commune de Saillans.

Rappel : prochain conseil municipal le 20/05/2016

Maire Le secrétaire de séance

Le

C, PIETAIN
JP TILLY